



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
 du 30 juin 2022**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Enrico Castelli	président
		David-Peter Le	vice-président
Conseillère municipale	Mme	Line Müller	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, José Burgos, Yannick Dupraz, Denis Jotterand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Simona Korff, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
		conseillères municipales	
	MM.	Christophe Berthelet	secrétaire du Bureau
		Fabien Gillioz, Stéphane Morand	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Projet de résolution :
 - **16-2022** : Modification de la composition des représentants au Conseil de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, désignés par le Conseil municipal
2. Élection d'un représentant au Conseil de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après : la Fondation), désigné par le Conseil municipal, conformément à l'art. 9 et l'art. 10 al. 3 des statuts de la Fondation.

Le Président ouvre cette séance à huis clos à 19h en remerciant les élus qui ont répondu présents à cette invitation concernant un objet en lien avec la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après : la fondation), les excusés l'étant tous en bonne et due forme. Le Maire vient de distribuer quelques documents informatifs qui aideront à la compréhension des explications orales qui seront dispensées. L'Exécutif et **le Président** ont jugé nécessaire de convoquer cette séance, s'agissant d'une situation urgente et de crise.

L'Exécutif et **le Président du Conseil municipal** donnent toutes les explications relatives à cet objet. Une discussion s'ensuit avec plusieurs questions-réponses. **Plusieurs membres du Conseil municipal** expriment leur incompréhension et leur fort mécontentement quant au fonctionnement de certains représentants au sein de la fondation, élus par les communes de Meinier et/ou de Collonge-Bellerive, via l'Exécutif et/ou le Conseil municipal correspondant.

Après un vote consultatif indiquant que les membres du Conseil municipal sont favorables à la majorité pour révoquer la personne en question – que ce soit de suite ou plus tard, **le Président** propose de choisir s'il faut voter la résolution en question de suite ou s'il est préférable de la reporter lors de la séance du 15 septembre 2022, pour laisser à l'intéressé la possibilité de s'exprimer par écrit sur les griefs qui lui sont reprochés :

- ▶ **Le Conseil décide par 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 8 CM présents de surseoir au projet de résolution 16-2022 jusqu'à la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2022 et, dans l'intervalle, de prendre connaissance des arguments écrits de l'intéressé, afin que les élus puissent se prononcer en toute connaissance de cause et que les collègues absents ce soir aient également accès à l'information complète.**

1. **Projet de résolution**

Ce point est caduc par effet domino.

2. **Élection d'un représentant au Conseil de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après : la Fondation), désigné par le Conseil municipal, conformément à l'art. 9 et l'art. 10 al. 3 des statuts de la Fondation**

Ce point est caduc par effet domino.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h33.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 15 septembre 2022 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Christophe Berthelet

.....

Enrico Castelli